

La Commune de Paris : Histoire

Bernard LIAN
(20/02/2021)

COMMUNE DE PARIS

Citoyens,

Votre Commune est constituée.

Le vote du 26 mars a sanctionné la Révolution victorieuse.

Un pouvoir lâchement agresseur vous avait pris à la gorge : vous avez, dans votre légitime défense, repoussé de vos murs ce gouvernement qui voulait vous déshonorer en vous imposant un roi.

Aujourd'hui, les criminels que vous n'avez même pas voulu poursuivre abusent de votre magnanimité pour organiser aux portes même de la cité un foyer de conspiration monarchique. Ils invoquent la guerre civile; ils mettent en œuvre toutes les corruptions; ils acceptent toutes les complicités; ils ont osé mendier jusqu'à l'appui de l'étranger.

Nous en appelons de ces menées exécrables au jugement de la France et du monde.

Citoyens,

Vous venez de vous donner des institutions qui défient toutes les tentatives.

Vous êtes maîtres de vos destinées. Forte de votre appui, la représentation que vous venez d'établir va réparer les désastres causés par le pouvoir déchu : l'industrie compromise, le travail suspendu, les transactions commerciales paralysées, vont recevoir une impulsion vigoureuse.

Dès aujourd'hui, la décision attendue sur les loyers;

Demain, celle des échéances;

Tous les services publics rétablis et simplifiés;

La garde nationale, désormais seule force armée de la cité, réorganisée sans délai.

Tels seront nos premiers actes.

Les élus du Peuple ne lui demandent, pour assurer le triomphe de la République, que de les soutenir de sa confiance.

Quant à eux, ils feront leur devoir.

Hôtel de Ville de Paris, le 29 mars 1871.

LA COMMUNE DE PARIS.

Affiche annonçant la constitution de la Commune, suite aux élections du 26 mars 1871

28 mars 1871 :
proclamation de la
Commune de Paris





Bombardement de la Commune de Marseille (4 avril 1871)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 92

LIBERTE — EGALITE — FRATERNITE

N° 92

COMMUNE DE PARIS

CITOYENS,

Le *Journal officiel* de Versailles contient ce qui suit :

« Quelques hommes, reconnus pour appartenir à l'armée et saisis les armes à la main, ont été passés par les armes, suivant la rigueur de la loi militaire qui frappe les soldats combattant leur drapeau. »

Cet horrible aveu n'a pas besoin de commentaires. Chaque mot crie vengeance!

Justice! Elle ne sera pas attendue; la violence de nos ennemis prouve leur faiblesse. Ils assassinent; les républicains les combattent: la République vaincra!

Paris, le 7 Avril 1871.

La Commission exécutive :

F. COURNET, CH. DELESCLUZE, FÉLIX PYAT, G. TRIDON,
E. VAILLANT, A. VERMOREL.



Séparation de
l'église et de l'Etat
2 avril 1871



Louis-Philippe
inaugurant la statue
de Napoléon sur la
colonne Vendôme.
4 novembre 1863.

Carlo Canella



COMMUNE DE PARIS

DÉCLARATION

AU PEUPLE FRANÇAIS

Dans le conflit douloureux et terrible qui impose une fois encore à Paris les horreurs du siège et du bombardement, qui fait couler le sang français, qui fait pleurer nos frères, nos femmes, nos enfants éparpillés sous les obus et la mitraille, il est nécessaire que l'opinion publique ne soit pas dérivée, que la conscience nationale ne soit point troublée.

Il faut que Paris et le Pays tout entier sachent quelle est la nature, la raison, le but de la Révolution qui s'accomplit; il faut, enfin, que la responsabilité des fautes, des souffrances et des malheurs dont nous sommes les victimes, retombe sur ceux qui, après avoir trahi la France et livré Paris à l'étranger, persécutent avec une aveugle et cruelle obstination la cause de la Capitale, celle d'autrefois, dans le dessein de la République et de la Liberté; le double langage que leur trahison et de leur crime.

La Commune a le devoir d'affirmer et de déterminer les aspirations et les vœux de la population de Paris; de préciser le caractère du mouvement du 18 Mars, incompris, méconnu et calomnié par les hommes politiques qui siègent à Versailles.

Cette fois encore, Paris travaille et souffre pour la France entière, dont il prépare, par ses combats et ses sacrifices, la régénération intellectuelle, morale, administrative et économique, la gloire et la prospérité.

Que demande-t-elle?

La reconnaissance et la consécration de la République, seule forme de gouvernement compatible avec les droits du Peuple et le développement régulier et libre de la société.

L'abandon absolu de la Commune absolue à toutes les localités de la France et notamment à chacune l'égalité de ses droits, et à tout Français le plein exercice de ses facultés et de ses aptitudes, comme homme, citoyen et travailleur.

L'instauration de la Commune d'abord pour indiquer que le droit d'association est égal pour toutes les autres communes adhérentes au contrat, dont l'association doit assurer l'Unité Française.

Les droits inhérents à la Commune sont :

Le vote du budget communal, recettes et dépenses; la fixation et la répartition du impôt; la direction des services locaux; l'organisation de la magistrature, de la police intérieure et de l'enseignement; l'infraction des biens appartenant à la Commune.

Le choix par élection ou le concours, avec la responsabilité, et le droit permanent de contrôle et de révocation des magistrats ou fonctionnaires communaux de tous ordres.

La garantie absolue de la liberté individuelle, de la liberté de conscience et de la liberté de travail.

L'interdiction permanente des citoyens dans les affaires communales par la libre manifestation de leurs vœux, la libre défense de leurs intérêts; garanties assurées à ces manifestations par la Commune, seule chargée de surveiller et d'assurer le libre et plein exercice des droits de réunion et de pétition.

L'organisation de la défense sociale et de la Garde nationale, qui est un corps et veille seule au maintien de l'ordre dans la Cité.

Paris ne veut rien de plus à titre de garanties locales, à condition, bien entendu, de retrouver dans la grande administration centrale, l'impulsion des communes fédérées, la réalisation et la pratique des mêmes principes.

Mais, à la faveur de son autonomie et profitant de sa liberté d'action,

Paris se réserve d'explorer comme il l'entendra, chez lui, les richesses indéterminées et inépuisables que présente sa population; de créer des institutions propres à développer et propager l'instruction, la production, l'échange et la circulation; à améliorer le pouvoir et la propriété, suivant les nécessités du moment, le vœu des intéressés et les données fixées par l'expérience.

Nos ennemis ne trompent ni trompent le Pays quand ils accusent Paris de vouloir imposer sa volonté ou sa supériorité au reste de la nation, et de prétendre à une dictature qui serait un véritable attentat contre l'indépendance et la souveraineté des autres communes.

Ils se trompent ou trompent le Pays quand ils accusent Paris de poursuivre la destruction de l'Unité française constituée par la Révolution aux emboulements de ses plans, accusés à la fin de la Fédération de tous les points de la vieille France.

L'Unité, telle qu'elle nous a été léguée jusqu'à ce jour par l'exemple, la monarchie et le parlementarisme, n'est que la centralisation despotique, inintelligente, arbitraire ou aveugle.

L'Unité politique, telle que la veut Paris, c'est l'association volontaire de toutes les initiatives locales, le concours spontané et libre de toutes les énergies individuelles en vue d'un but commun, le bien-être, la liberté et la sécurité de tous.

La Révolution communale, commencée par l'initiative populaire du 18 Mars, inaugure une ère nouvelle de politique expérimentale, positive, scientifique.

C'est la fin de vieux modes gouvernemental et électoral, de militaires, de fonctionnaires, de l'exploitation, de l'exploitation, des monopoles, des privilèges, auxquels le prolétariat doit son servage, la Patrie ses malheurs et ses désastres.

Que cette ère et grande Patrie, triomphe par les messages et les salutations, se reconstruise dans!

La lutte engagée entre Paris et Versailles est de celles qui ne peuvent se terminer par des compromis honteux; il n'en saurait être autrement. Les victoires, pourvu qu'elles soient accompagnées par la Garde Nationale, mènent à l'Unité et au droit.

Nous est appelé à la France.

Avertisse que Paris ne craint pas de se soulever, que de la victoire, qu'il souffrirait l'ordre avec autant d'énergie que d'enthousiasme; qu'il se soulevait avec autant de raison que d'enthousiasme; qu'il se soulevait pour la liberté et la gloire de tous, que la France doit reconstruire et sanctifier l'Unité!

C'est à la France à décamer Versailles, par la manifestation solennelle de son irréversible volonté.

Appeler à braver de nos complices, quelle se doivent solitaires de nos efforts; qu'elle soit notre allié dans ce combat qui ne peut finir que par le triomphe de l'Unité communale ou par la ruine de Paris!

Quant à nous, citoyens de Paris, nous avons la mission d'accomplir la Révolution moderne, la plus large et la plus féconde de toutes celles qui ont jamais existé.

Nous avons le devoir de lutter et de vaincre!

18 août 1871.

COMMUNE DE PARIS

COMITÉ DE SALUT PUBLIC

Au Peuple de Paris.

CITOYENS,

La porte de Saint-Cloud, assiégée de quatre côtés à la fois par les feux du Mont-Valérien, de la butte Montmart, des Moulineaux et du fort d'Issy, que la trahison a livré; la porte de Saint-Cloud a été forcée par les Versaillais, qui se sont répandus sur une partie du territoire parisien.

Ce revers, loin de nous abattre, doit être un stimulant énergique, Le Peuple qui détrône les rois, qui détruit les Bastilles; le peuple de 89 et de 93, le Peuple de la Révolution, ne peut perdre en un jour le fruit de l'émancipation du 18 Mars.

Parisiens, la lutte engagée ne saurait être désertée par personne; car c'est la lutte de l'avenir contre le passé, de la Liberté contre le despotisme, de l'Égalité contre le monopole, de la Fraternité contre la servitude, de la Solidarité des peuples contre l'égoïsme des oppresseurs.

AUX ARMES !

Donc, AUX ARMES! Que Paris se hérissé de barricades, et que, derrière ces remparts improvisés, il jette encore à ses ennemis son cri de guerre, cri d'orgueil, cri de défi, mais aussi cri de victoire; car Paris, avec ses barricades, est inexpugnable.

Que les rues soient toutes dépavées : d'abord, parce que les projectiles ennemis, tombant sur la terre, sont moins dangereux; ensuite, parce que ces pavés, nouveaux moyens de défense, devront être accumulés, de distance en distance, sur les balcons des étages supérieurs des maisons.

Que le Paris révolutionnaire, le Paris des grands jours, fasse son devoir; la Commune et le Comité de Salut public feront le leur.

Hôtel-de-Ville, le 2 prairial an 79.

Le Comité de Salut public.

ANT. ARNAUD, EUDES, J. GAMBON, G. RANVIER.



www.deutsche-schulbibliothek.de

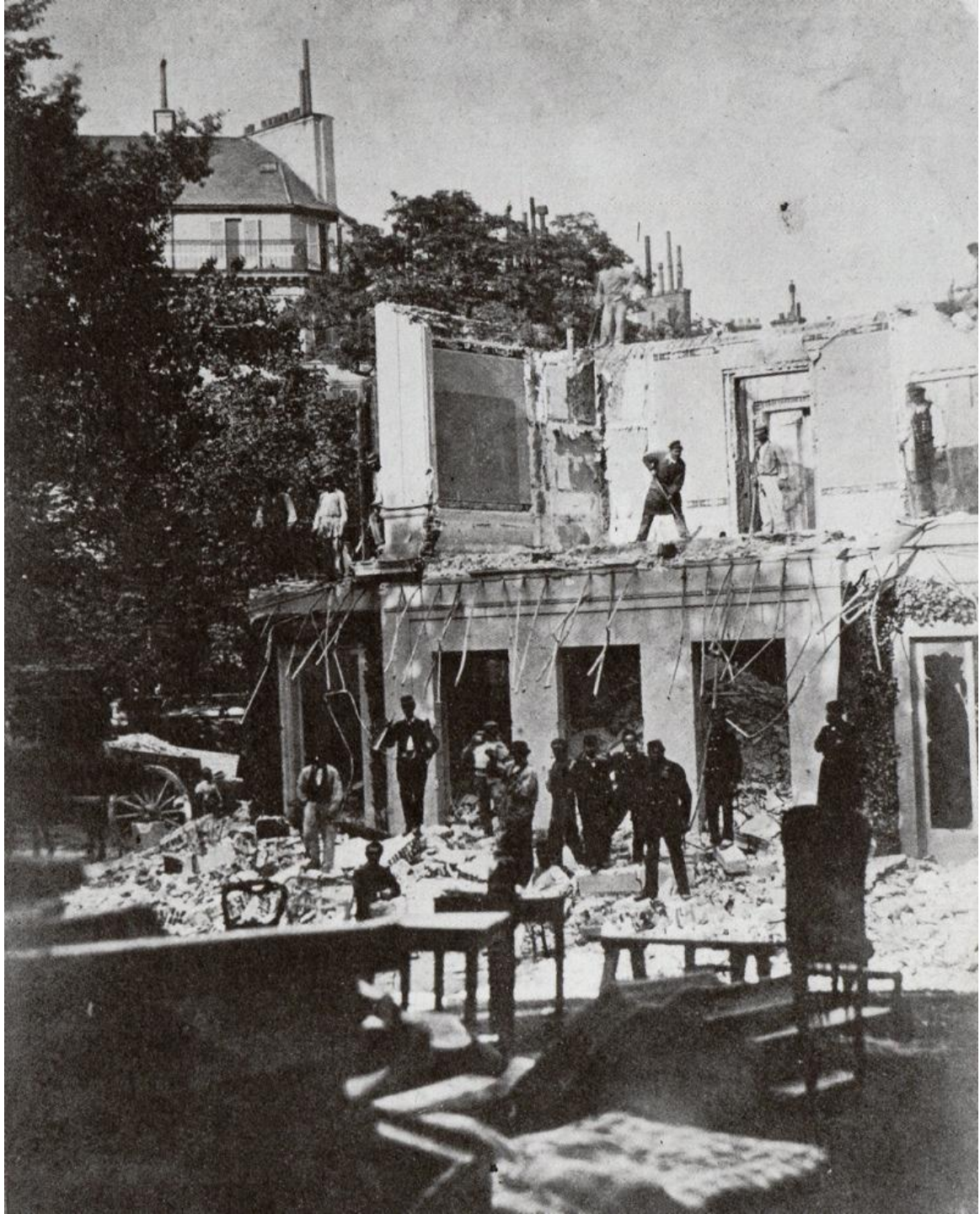
FRIEDENSCHLUSS IN HÖTEL SCHWAN, FRANKFURT A/M. 10. MAI 1871.

Graf Helldorf von Arnim,
de Godeart, Graf Hatzfeld von Ossensleben.

Graf Harry von Arnim, Payer Quarles, Fürst Bismarck, John Jay, Legationsssek. Bacher.

Graf Werresleben,
de Cassia, Graf Hatzfeld.

Démolition de la maison de Foutriquet





Numéro 7.

— 24 Floréal an 79 —

2 SOUS

LE FILS
DU
PÈRE DUCHÊNE

ILLUSTRÉ

Paraissant deux fois par semaine

LE CITOYEN COURBET



Foutant en bas les colonnes.... de Paris.

Photos François Franck

MICHÈLE AUDIN

LA SEMAINE SANGLANTE

Mai 1871. Légendes et comptes

Publication :
4 mars 2021

